Le Mont citoyen

DEMOCRATIE • SOLIDARITE • ECOLOGIE

POSTULAT : De la parole aux actes, une commune labélisée citée de l'énergie, doit s'activer pour placer des panneaux solaires sur ses bâtiments.

Maison de commune, école voisine, toit du préau de cette école et autres bâtiments communaux !

On constate que ces nombreux toits ont tous plusieurs pans recevant les rayons du soleil durant une bonne partie de la journée. Or pourquoi ne sont-ils pas recouverts de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques ?

Une réponse avait été donnée il y a quelques mois, expliquant que les toits de la maison de commune étaient fragiles ! Ne pouvant admettre cette réponse, car dans nos contrées, les toits, surtout de constructions récentes, sont bien construits et solides ou s'ils ont réellement une faiblesse, celle-ci doit impérativement être corrigée.

Dans le plan climat du canton, et je rappelle qu'un tel plan doit aussi être établi par notre commune, il est demandé : « Les communes ont également un rôle à jouer dans cette indispensable transition vers une société « zéro carbone ». La Loi vaudoise sur l'énergie, à l'article 10 alinéa 2, nous rappelle d'ailleurs que Canton et communes doivent « mettre en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO_2 et autres émissions nocives. »

De plus, le Mont se targue d'être une Cité de l'Energie, comment peut-elle alors donner l'exemple à ses citoyen.n.es si elle-même ne fait pas l'effort de mettre des panneaux solaires sur ses toits, alors que l'on sait que ces panneaux ont un rendement énergétique des plus intéressants et que le prix de ceux-ci n'a cessé de baisser. Sur le site de la commue il est encore expliqué, je cite : « elle couronne sa politique active en matière de politique énergétique et de respect de l'environnement. La commune cherche non seulement à se montrer exemplaire dans ces domaines, au travers de l'action des services de son administration, mais veut aussi servir de modèle à l'ensemble de la population, par une information régulière et des mesures incitatives. »

Des mesures incitatives certes existent au travers des subventions cantonales et communales, mais l'exemple est primordial et la commune n'a pas le choix, elle doit servir de modèle, comme d'ailleurs elle l'écrit. Alors, de la parole aux actes, s'il vous plaît, et rapidement !

Par ce postulat, nous demandons que la commune étudie sérieusement l'opportunité :

- De donner l'exemple et de recouvrir les toits de tous ses bâtiments par des panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques
- Quelle publie régulièrement dans le journal du Mont et sur son site, des conseils et les aides qu'elle peut apporter aux habitant.e.s pour la pose de panneaux solaires. En particulier sur les possibilités de mettre sa toiture à disposition, par exemple d'un gestionnaire de réseau, afin de ne pas avoir besoin d'effectuer soi-même les investissements.

Nous demandons que ce postulat soit directement envoyé à la Municipalité

Le Mont le 3 février 2023

Catherine Roulet et Consorts